

Réunion du CA du 19/01/22 à 19h00

Procès-verbal

Présents : Colette Douru, Marie-Thérèse Fuzzati, Marieke Hoeds (par téléphone), Cécile Hugonenq, Isabelle Vallée, Philippe Ballereau, Guillermo Blanco, Eric Lazier, Xavier Ledieu, Nicolas Mazier, Jean-Luc Pariolleau, Xavier Reboul, Nicolas Tancrez

Absents ou excusés : Olivier Dudas, Thierry Denise

I. Approbation du PV de la réunion du CA du 13/12/21

Marie-Thérèse, Isabelle et Philippe, n'ayant pas participé à la réunion du 13/12/21, préfèrent s'abstenir. Le PV est approuvé par le reste des administrateurs présents.

II. Vote des statuts et du règlement intérieur

Les participants à la réunion sont unanimes pour reconnaître qu'un travail important a été réalisé par Eric, Jean-Luc et Xavier R. sur le projet de refonte des statuts et du règlement intérieur. En amont du vote, des administrateurs souhaitent toutefois exprimer leurs réserves et réticences. Marie-Thérèse explique sa position en évoquant le fait qu'elle n'a pas eu le temps d'étudier en détail les nouvelles propositions. Isabelle rappelle à l'assemblée qu'elle a participé à la rédaction de la précédente version des statuts, ainsi qu'à celle du règlement intérieur. Elle poursuit en affirmant qu'elle est gênée par le fait que les membres du bureau pourraient être élus pour 4 ans, ce qui constituerait selon elle « une atteinte à la démocratie ». Eric lui répond que vis-à-vis des institutions et des sponsors, cet affichage de stabilité est un atout. Xavier ajoute que la possibilité de leur révocation est de toute façon prévue dans la nouvelle version. Philippe rejoint Isabelle sur ce point et exprime également son désaccord sur le fait de pouvoir s'opposer à l'inscription d'un membre « au juste motif ». Les rédacteurs du projet lui rétorquent que c'est déjà le cas dans les statuts actuels dont il est co-auteur, l'article 6 prévoyant que « pour être membre actif, il faut être agréé par le bureau ».

Compte tenu de l'importance du sujet et des avis sensiblement divergents exprimés jusqu'alors, Cécile propose, en qualité de présidente, que les administrateurs absents ou hors ligne puissent quand même voter à distance avec un léger retard. Ainsi l'opportunité serait donnée à tout le monde de s'exprimer. Marie-Thérèse, Isabelle et Philippe s'y opposent.

L'assemblée procède au vote : 7 voix pour, 4 voix contre. Le projet de rénovation des statuts et du règlement intérieur est donc rejeté (nécessité de l'accord des 2/3 des administrateurs). Marieke et Guillermo, hors ligne au moment du vote, n'ont pas pu exprimer leur voix.

III. Approbation des comptes de l'année et du budget prévisionnel

Les comptes de l'année 2020-2021 sont présentés aux administrateurs. Cécile souligne le fait que c'est sur l'année 2021-2022 que l'impact du Covid-19 va être le plus fortement ressenti, principalement à cause du remboursement d'une grande partie des cotisations à la réinscription de septembre 2021. Elle ajoute que le nouveau plan comptable mis en place cette saison va permettre de connaître précisément à l'avenir les charges et produits pour chaque groupe.

Des questions sont posées sur la différence entre les charges et produits des stages ainsi que sur les montants de location des lignes d'eau qui semblent élevés compte tenu de la fermeture durant la pandémie. Il est décidé de repousser l'approbation des comptes en attendant d'avoir des réponses sur ces deux points.

Le budget prévisionnel n'ayant pas été présenté par Marieke, il n'a pas pu être étudié à l'occasion de cette réunion.

IV. Remarques et questions diverses

Cécile propose de modifier le calendrier initialement prévu et de repousser l'AG à fin mars pour qu'elle puisse se tenir en présentiel. Tous les participants à la réunion donnent leur accord.

La séance est levée à 20h30.

Le secrétaire général,
Nicolas Tancrez



La présidente,
Cécile Hugoneng

